



CC de la Plaine Dijonnaise  
Cessey-sur-Tille

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 1  
dont vacantes : 0

  Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

  Unité foncière jamais occupée

  Unité foncière vacante au sens  
de l'article 220 loi climat et résilience

  Unité foncière occupée, non vacante  
au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

■■■ Opportunité immobilière

■■■ Présomption forte de vacance ou friche

■■■ Autres locaux vacants dans ensemble immobilier  
déjà occupé (LOCOMVAC)

CC de la Plaine Dijonnaise  
Collonges-et-Premières

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 27  
dont vacantes : 0



Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

- Unité foncière jamais occupée
- Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

- Opportunité immobilière
- Présomption forte de vacance ou friche
- Autres locaux vacant dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)

**CC de la Plaine Dijonnaise  
Genlis**

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
**0%**

Nombre d'unités foncières : 2  
dont vacantes : 0



Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

- Unité foncière jamais occupée
- Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

- Opportunité immobilière
- Présomption forte de vacance ou friche
- Autres locaux vacants dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)



CC de la Plaine Dijonnaise  
Genlis

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 34  
dont vacantes : 0

- Emprise des ZAE observées
- Statut de vacance des unités foncières :
  - Unité foncière jamais occupée
  - Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
  - Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Locaux vacants
  - Opportunité immobilière
  - Présomption forte de vacance ou friche
  - Autres locaux vacant dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)

CC de la Plaine Dijonnaise  
Genlis

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
6.25%

Nombre d'unités foncières : 32  
dont vacantes : 2



  Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

Unité foncière jamais occupée

Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

Opportunité immobilière

Présomption forte de vacance ou friche

Autres locaux vacant dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)

CC de la Plaine Dijonnaise  
Cessey-sur-Tille

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 2  
dont vacantes : 0



  Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

  Unité foncière jamais occupée

  Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience

  Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

■■■ Opportunité immobilière

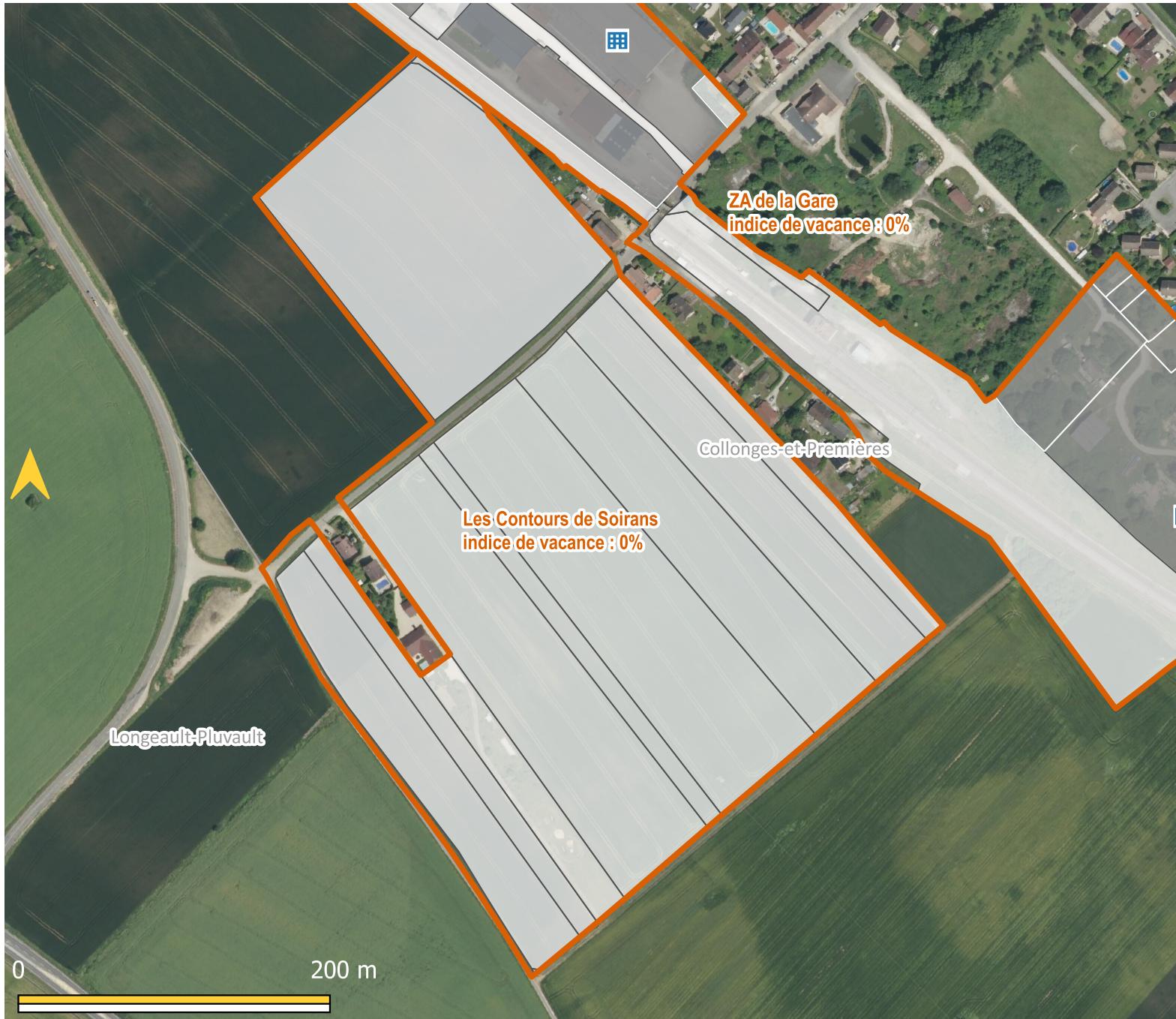
■■■ Présomption forte de vacance ou friche

■■■ Autres locaux vacants dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)

CC de la Plaine Dijonnaise  
Collonges-et-Premières

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 20  
dont vacantes : 0





CC de la Plaine Dijonnaise  
Collonges-et-Premières

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 5  
dont vacantes : 0

  Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

  Unité foncière jamais occupée

  Unité foncière vacante au sens  
de l'article 220 loi climat et résilience

  Unité foncière occupée, non vacante  
au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

■■■ Opportunité immobilière

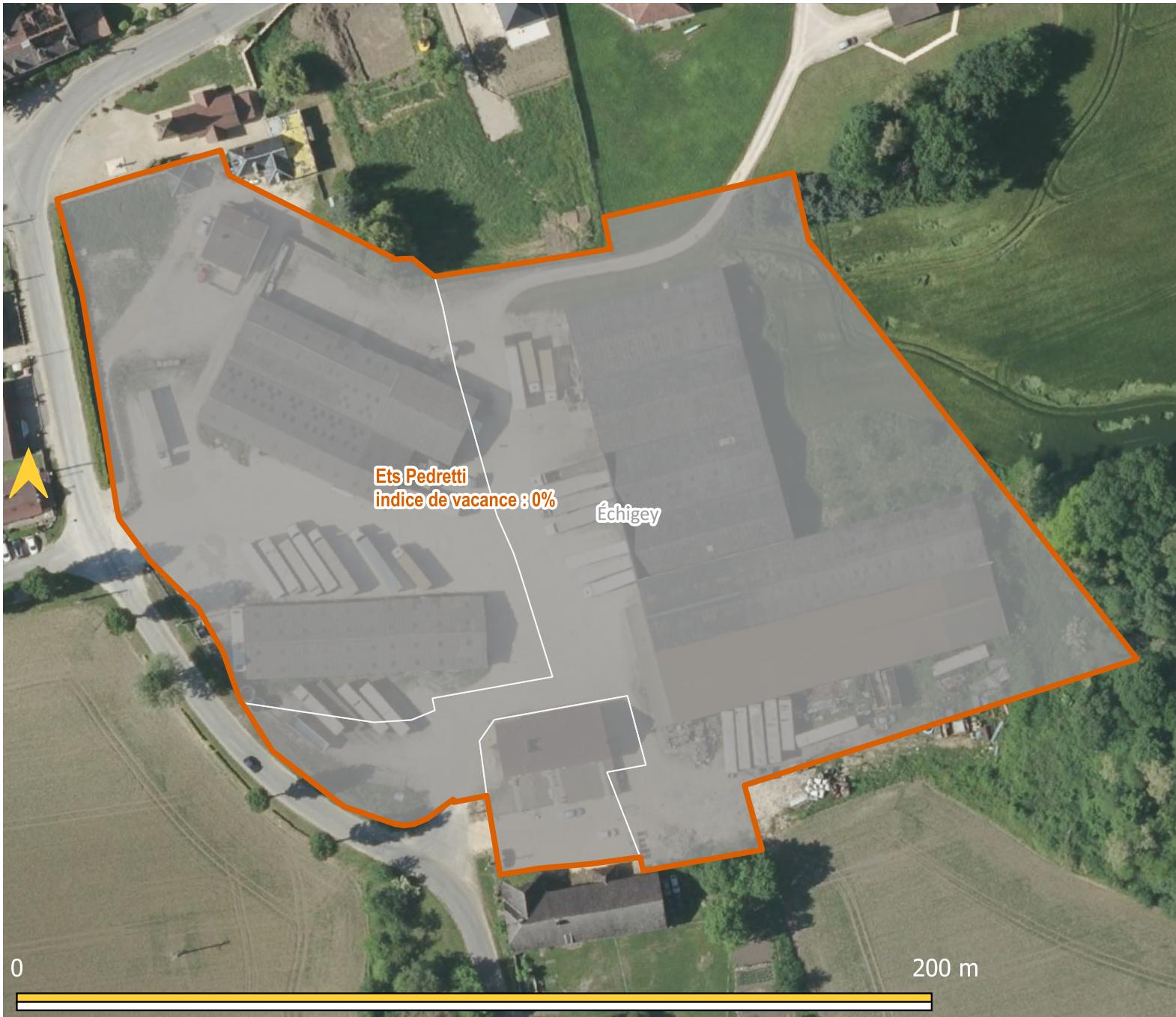
■■■ Présomption forte de vacance ou friche

■■■ Autres locaux vacants dans ensemble immobilier  
déjà occupé (LOCOMVAC)

**CC de la Plaine Dijonnaise**  
**Échigey**

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 3  
dont vacantes : 0



  Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

- Unité foncière jamais occupée
- Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

- Opportunité immobilière
- Présomption forte de vacance ou friche
- Autres locaux vacant dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)

CC de la Plaine Dijonnaise  
Fauverney

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 30  
dont vacantes : 0



■ Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

■ Unité foncière jamais occupée

■ Unité foncière vacante au sens  
de l'article 220 loi climat et résilience

■ Unité foncière occupée, non vacante  
au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

■■■ Opportunité immobilière

■■■ Présomption forte de vacance ou friche

■■■ Autres locaux vacants dans ensemble immobilier  
déjà occupé (LOCOMVAC)



CC de la Plaine Dijonnaise  
Varanges

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 1  
dont vacantes : 0

Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

- Unité foncière jamais occupée
- Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience

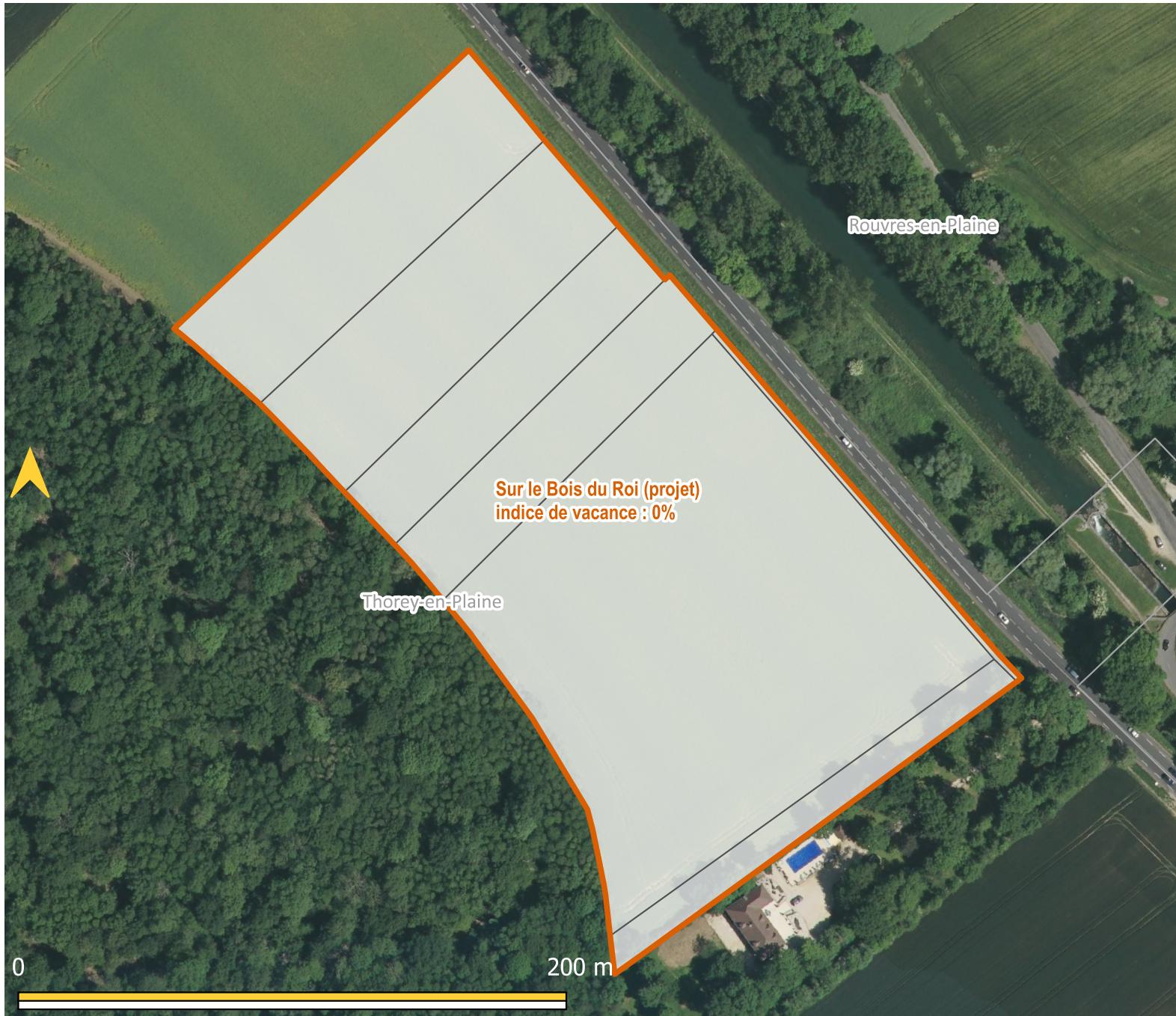
Locaux vacants

- Opportunité immobilière
- Présomption forte de vacance ou friche
- Autres locaux vacants dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)

CC de la Plaine Dijonnaise  
Thorey-en-Plaine

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 7  
dont vacantes : 0



  Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

- Unité foncière jamais occupée
- Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

- Opportunité immobilière
- Présomption forte de vacance ou friche
- Autres locaux vacants dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)



CC de la Plaine Dijonnaise  
Thorey-en-Plaine

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 5  
dont vacantes : 0

- Emprise des ZAE observées
- Statut de vacance des unités foncières :
  - Unité foncière jamais occupée
  - Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
  - Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Locaux vacants
  - Opportunité immobilière
  - Présomption forte de vacance ou friche
  - Autres locaux vacant dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)

CC de la Plaine Dijonnaise  
Thorey-en-Plaine

## Indice de vacance au sens de l'article 220, loi climat & résilience : 0%



-  Emprise des ZAE observées
  -  Statut de vacance des unités foncières :
  -  Unité foncière jamais occupée
  -  Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
  -  Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
  -  Locaux vacants
  -  Opportunité immobilière
  -  Présomption forte de vacance ou friche
  -  Autres locaux vacant dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)

CC de la Plaine Dijonnaise  
Rouvres-en-Plaine

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 3  
dont vacantes : 0



  Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

- Unité foncière jamais occupée
- Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

- Opportunité immobilière
- Présomption forte de vacance ou friche
- Autres locaux vacants dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)

**CC de la Plaine Dijonnaise**  
**Longecourt-en-Plaine**

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
 loi climat & résilience :  
 0%

Nombre d'unités foncières : 12  
 dont vacantes : 0



  Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

  Unité foncière jamais occupée

  Unité foncière vacante au sens  
de l'article 220 loi climat et résilience

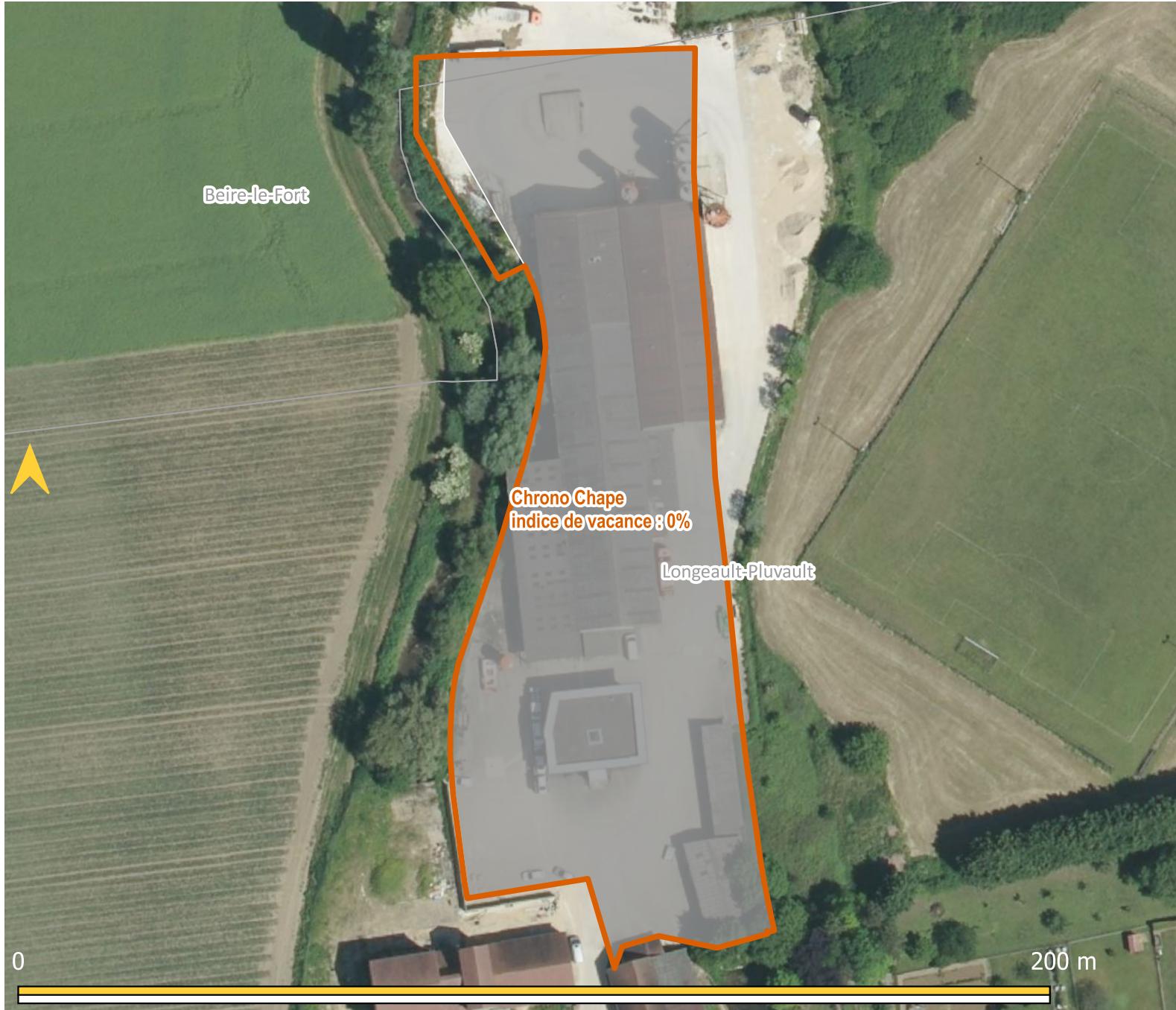
  Unité foncière occupée, non vacante  
au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

■■■ Opportunité immobilière

■■■ Présomption forte de vacance ou friche

■■■ Autres locaux vacants dans ensemble immobilier  
déjà occupé (LOCOMVAC)



CC de la Plaine Dijonnaise  
Longeault-Pluvault

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

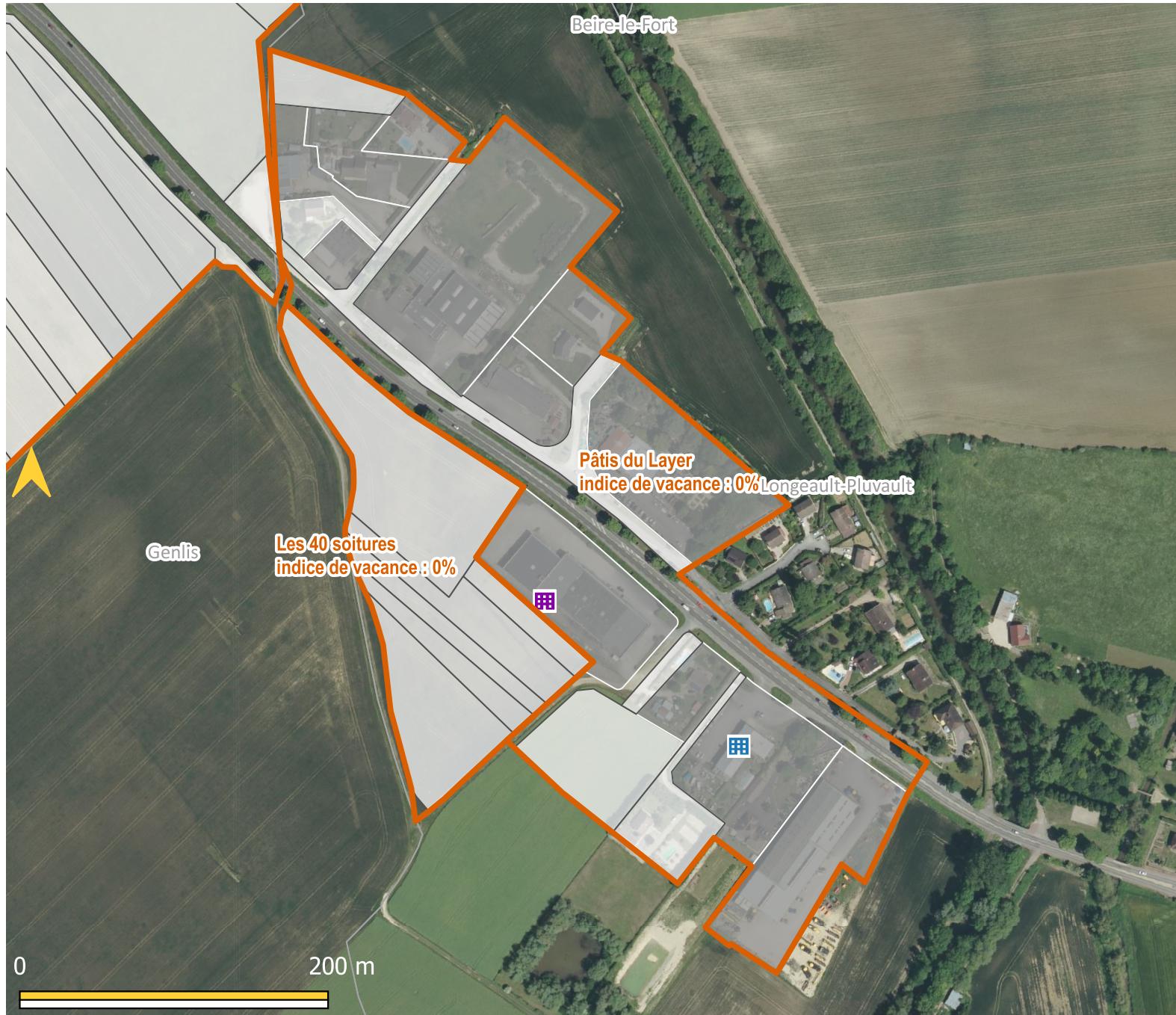
Nombre d'unités foncières : 3  
dont vacantes : 0

- Emprise des ZAE observées
- Statut de vacance des unités foncières :
- Unité foncière jamais occupée
- Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Locaux vacants
- Opportunité immobilière
- Présomption forte de vacance ou friche
- Autres locaux vacants dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)

CC de la Plaine Dijonnaise  
Longeault-Pluvault

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 21  
dont vacantes : 0



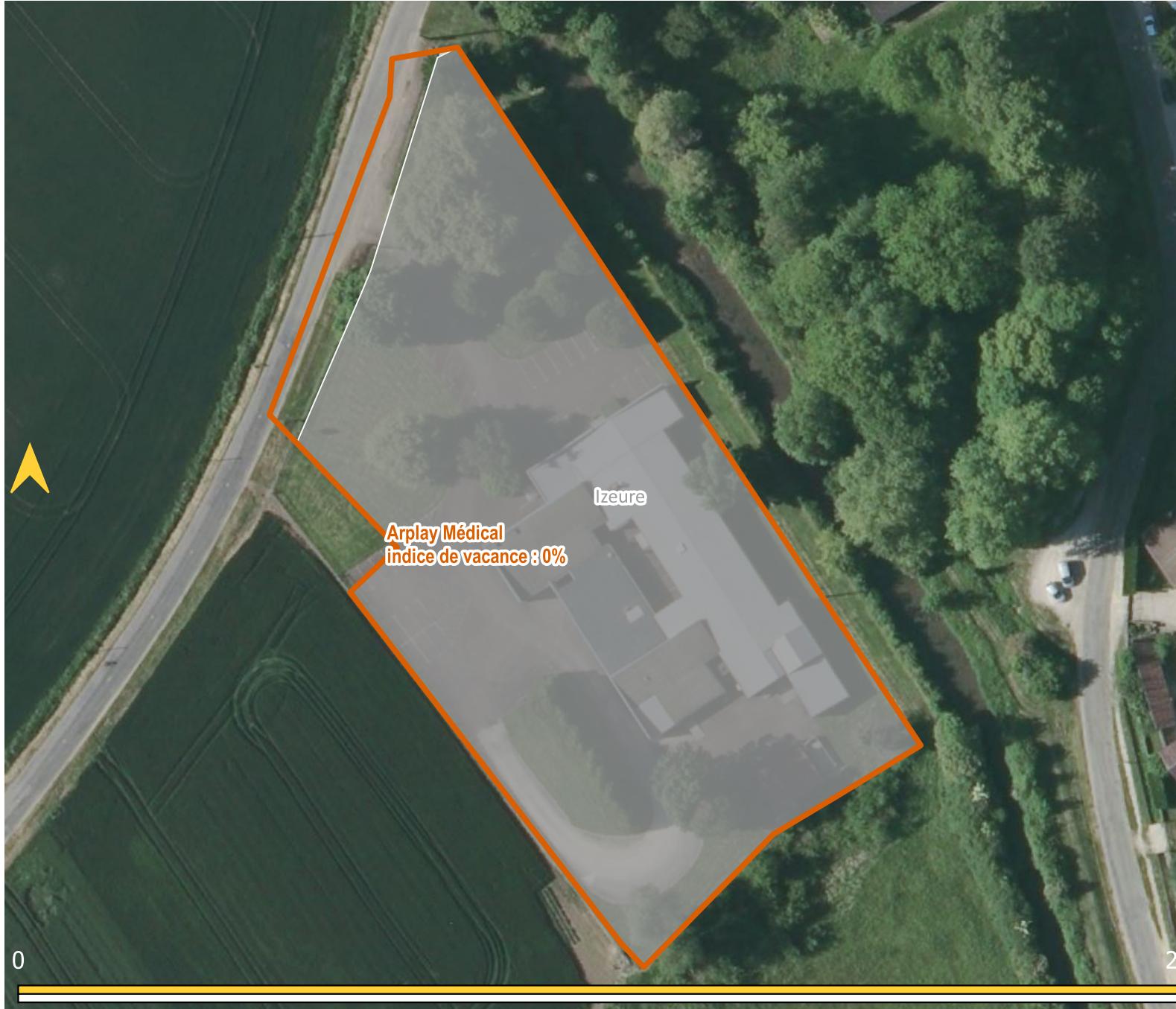
Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

- Unité foncière jamais occupée
- Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

- Opportunité immobilière
- Présomption forte de vacance ou friche
- Autres locaux vacants dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)



CC de la Plaine Dijonnaise  
Izeure

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 3  
dont vacantes : 0

- Emprise des ZAE observées
- Statut de vacance des unités foncières :
- Unité foncière jamais occupée
- Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Locaux vacants
- Opportunité immobilière
- Présomption forte de vacance ou friche
- Autres locaux vacants dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)

CC de la Plaine Dijonnaise  
Genlis

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 13  
dont vacantes : 0

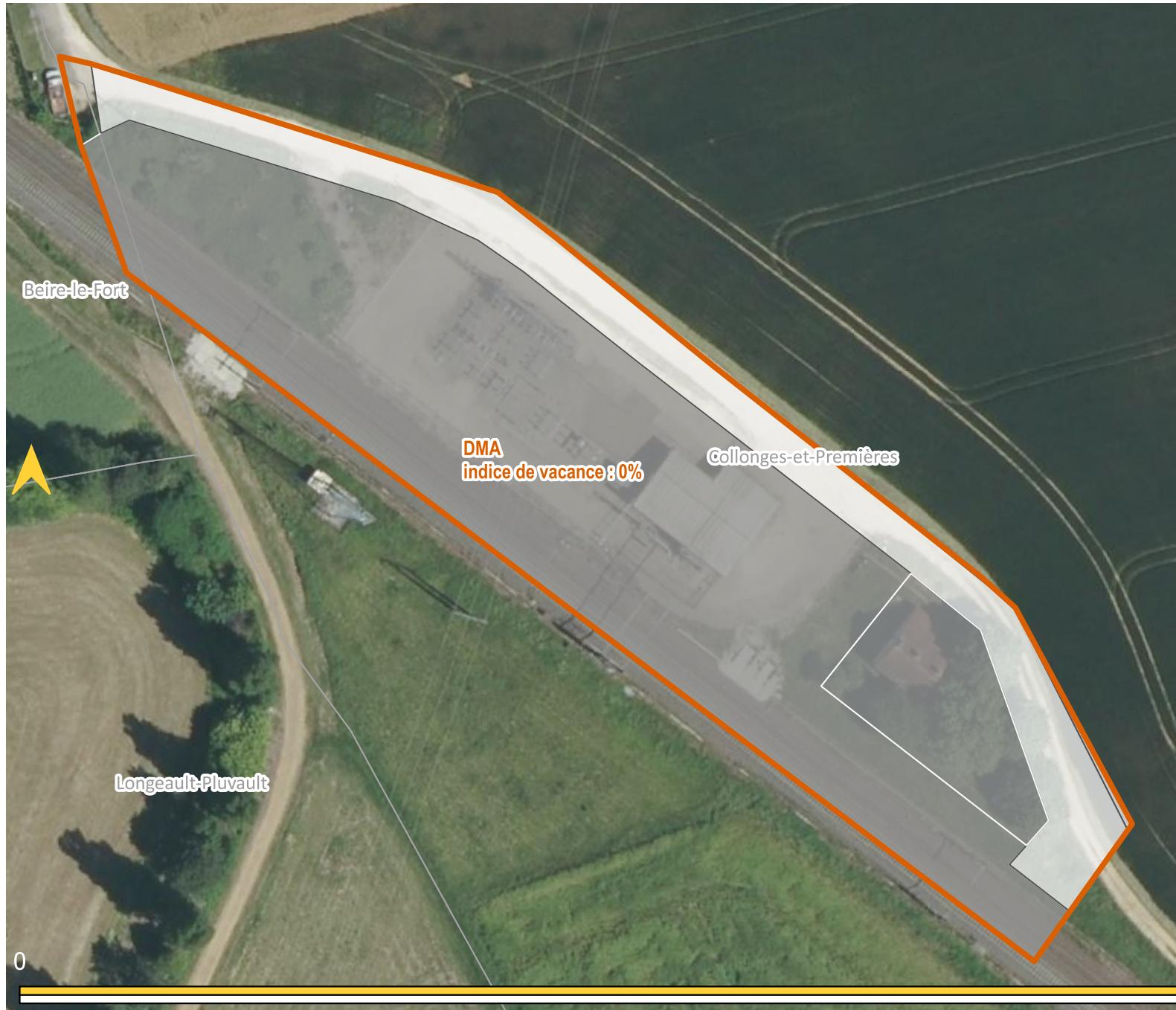


CC de la Plaine Dijonnaise  
Genlis

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
3.13%

Nombre d'unités foncières : 64  
dont vacantes : 2





CC de la Plaine Dijonnaise  
Collonges-et-Premières

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 5  
dont vacantes : 0

Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

Unité foncière jamais occupée

Unité foncière vacante au sens  
de l'article 220 loi climat et résilience

Unité foncière occupée, non vacante  
au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

Opportunité immobilière

Présomption forte de vacance ou friche

Autres locaux vacants dans ensemble immobilier  
déjà occupé (LOCOMVAC)

**CC de la Plaine Dijonnaise  
Aiserey**

**Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%**

**Nombre d'unités foncières : 6  
dont vacantes : 0**



  Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

  Unité foncière jamais occupée

  Unité foncière vacante au sens  
de l'article 220 loi climat et résilience

  Unité foncière occupée, non vacante  
au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Locaux vacants

■ Opportunité immobilière

■ Présomption forte de vacance ou friche

■ Autres locaux vacants dans ensemble immobilier  
déjà occupé (LOCOMVAC)

CC de la Plaine Dijonnaise  
Aiserey

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0%

Nombre d'unités foncières : 22  
dont vacantes : 0

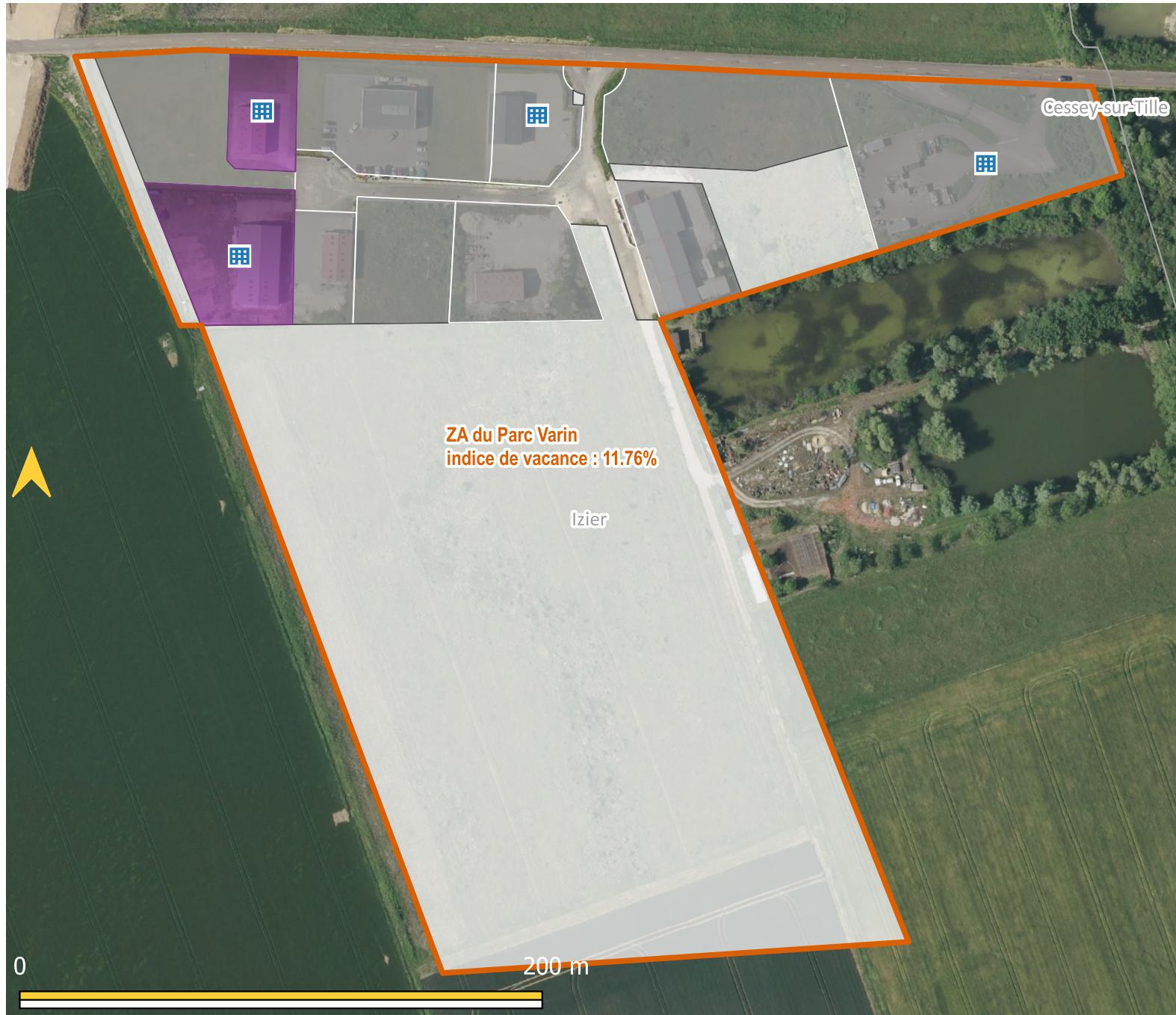


## Indice de vacance : 11.76%

CC de la Plaine Dijonnaise  
Izier

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
11.76%

Nombre d'unités foncières : 17  
dont vacantes : 2



**CC de la Plaine Dijonnaise  
Longeault-Pluvault**

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
0 %

Nombre d'unités foncières : 6  
dont vacantes : 0



  Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

- Unité foncière jamais occupée
- Unité foncière vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience
- Unité foncière occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience

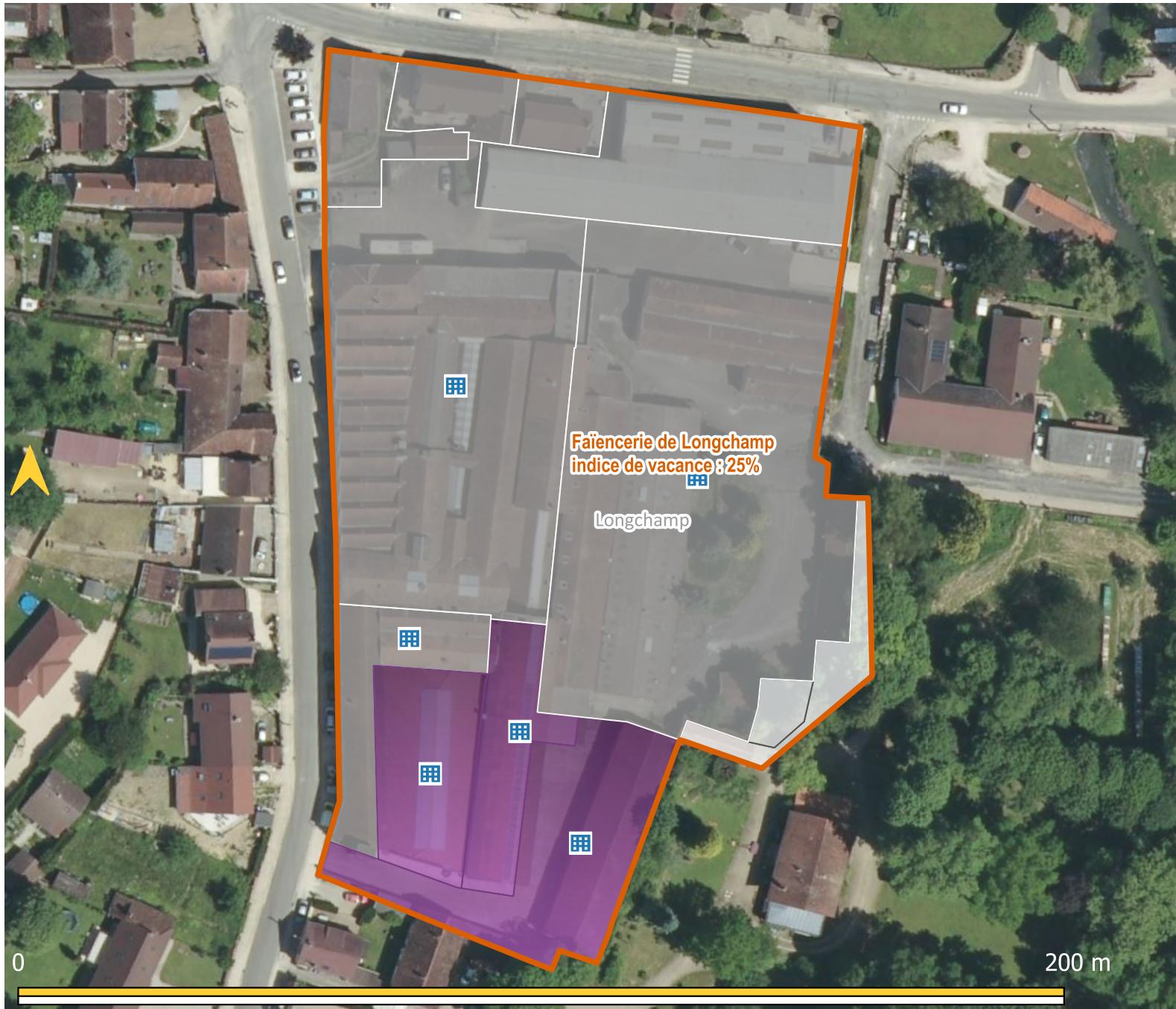
Locaux vacants

- Opportunité immobilière
- Présomption forte de vacance ou friche
- Autres locaux vacant dans ensemble immobilier déjà occupé (LOCOMVAC)

CC de la Plaine Dijonnaise  
Longchamp

Indice de vacance au sens de l'article 220,  
loi climat & résilience :  
25%

Nombre d'unités foncières : 12  
dont vacantes : 3



  Emprise des ZAE observées

Statut de vacance des unités foncières :

  Unité foncière jamais occupée

  Unité foncière vacante au sens  
de l'article 220 loi climat et résilience

  Unité foncière occupée, non vacante  
au sens de l'article 220 loi climat et résilience

Lieux vacants

■■ Opportunité immobilière

■■■ Présomption forte de vacance ou friche

■■■■ Autres lieux vacants dans ensemble immobilier  
déjà occupé (LOCOMVAC)